

PUBLIER EN LIGNE

Laëtitia BARRAU

Mathieu Combarous

Stéphane DELZONGLE

AUTEURS :

- Laëtitia BARRAU
- Mathieu Combarous
- Stéphane DELZONGLE

LICENCES :

Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions

Table des matières

I. ACTIVITÉ 1 - DÉCOUVERTE DE LA PROBLÉMATIQUE	4
II. ACTIVITÉ 2 - TEXTES RÉGLEMENTAIRES	5
1. Propriété intellectuelle	5
2. Droit à l'image et à la voix	5
III. ACTIVITÉ 3 - LES LICENCES CREATIVE COMMONS	7
IV. ACTIVITÉ 4 - PRÉPARATION EN AMONT DE LA PUBLICATION	9
V. ACTIVITÉ 5 - DÉCOUVRIR UNE LISTE D'OUTILS DE PUBLICATION EN LIGNE	10
VI. ACTIVITÉ 6 - ÉTUDE DE CAS : LA CRÉATION D'UN BLOG DE CLASSE	17
VII. ACTIVITÉ 7 - PRISE EN MAIN DE DIGIPAD, OUTIL COLLABORATIF DE PUBLICATION EN LIGNE	18
SOLUTIONS	21

I. Activité 1 - Découverte de la problématique

[cf.]

II. Activité 2 - Textes réglementaires

1. Propriété intellectuelle

Propriété intellectuelle

Hormis la Tunisie et le Liberia, les États africains n'ont élaboré une législation protectrice des créateurs que vers les années 1970 et 1980.

L'**Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)**, fondée en 1977, est un organisme intergouvernemental regroupant dix-sept États africains, chargé de protéger de manière uniforme les droits de propriété intellectuelle sur les territoires de ces États, notamment par la délivrance de titres de protection des droits de propriété industrielle.

Le droit d'auteur et la propriété intellectuelle sont bien encadrés par des textes réglementaires mais lorsqu'on est enseignant et que l'on souhaite utiliser des ressources produites par d'autres personnes (textes, images, vidéos...), qu'en est-il ? Ai-je le droit ?

Un [texte de l'UNESCO](#) analyse l'ensemble des textes en vigueur dans les différents pays du monde au regard des limitations et exceptions au droit d'auteur notamment en ce qui concerne l'enseignement. Parmi les limitations au droit d'auteur pour sauvegarder la **liberté d'expression**, on trouve principalement le **droit de citation** et la **faculté de parodie**.



Conseil :

En conclusion de cette analyse, il en ressort qu'il n'y a aucune harmonisation des législations à cet égard et que la nécessité d'adopter des mesures visant spécifiquement cet objectif particulier d'intérêt général est évaluée différemment selon les pays.

On peut donc penser que, dans le cadre de leurs classes, les enseignants vont pouvoir citer ou parodier des œuvres sans faire de demande d'autorisation aux auteurs et sans verser de contribution.

Cependant, pour la publication en ligne de contenus ne nous appartenant pas, comme c'est une utilisation publique et non réservée au cadre de la classe, il faudra s'assurer d'avoir les droits nécessaires à l'utilisation et /ou à la publication de toute production.



Complément :

Si le sujet vous intéresse voici deux ressources complémentaires :

- Un article publié sur le site jeune Afrique le 18 juillet 2005 "Comment est protégé le droit d'auteur en Afrique ? "
<https://www.jeuneafrique.com/94652/archives-thematique/comment-est-prot-g-le-droit-d-auteur-en-afrique/>
- Un ouvrage en ligne publié par l'UNESCO "L'ABC du droit d'auteur"
http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/CLT/pdf/Copyright-eBulletin-Oct_2003_fr.pdf

2. Droit à l'image et à la voix

En ce qui concerne le droit à l'image ou à la voix, seuls quelques pays ont légiféré. En règle générale et pour s'assurer de faire au mieux, il faut avoir le consentement de la ou des personnes qui apparaissent sur les photos, les vidéos ou les enregistrements audios et que l'on peut identifier.

Nous vous conseillons de rédiger un document mentionnant votre projet d'exploitation de l'image ou de la voix en précisant bien les conditions de publication, la durée, le mode de publication, ... et de faire signer ce document à toute personne concernée. Conservez bien ces documents et si quelqu'un souhaite que vous enleviez son image, il vous faudra être en capacité de le faire dans les plus brefs délais afin de respecter sa volonté.



Complément :

A titre d'information, voici les modèles proposés par le ministère de l'Éducation Nationale en France.

- **Pour les mineurs :**
cf.
- **Pour les majeurs :**
cf.

III. Activité 3 - Les licences Creative Commons

[cf. Présentation et explication en français des Creative Commons réalisées par Creative Commons Nouvelle Zélande. Version française par Framartin (voix + montage).]

Cochez ci-dessous les propositions vraies lorsque j'ai cette licence sous une production :



- Je dois citer l'auteur.
- Je peux la modifier.
- Je peux en faire un usage commercial.
- Je suis obligé de la partager avec la même licence.

[solution n°1 p.21]

Cochez ci-dessous les propositions vraies lorsque j'ai cette licence sous une production :



- Je dois citer l'auteur.
- Je peux la modifier.
- Je peux en faire un usage commercial.
- Je suis obligé de la partager avec la même licence.

[solution n°2 p.21]

Cochez ci-dessous les propositions vraies lorsque j'ai cette licence sous une production :



- Je dois citer l'auteur.
- Je peux la modifier.
- Je peux en faire un usage commercial.
- Je suis obligé de la partager avec la même licence.

[solution n°3 p.22]

Cochez ci-dessous les propositions vraies lorsque j'ai cette licence sous une production :



- Je dois citer l'auteur.
- Je peux la modifier.
- Je peux en faire un usage commercial.
- Je suis obligé de la partager avec la même licence.

[solution n°4 p.23]

IV. Activité 4 - Préparation en amont de la publication

Avant la publication, il est nécessaire de s'interroger sur les points suivants, qui détermineront les enjeux de la mise en ligne :

- quels objectifs ?
- quels contenus ?
- quels destinataires ? (publiques ou pas)

Les objectifs reposent tant sur la pratique de classe à (co-)construire un support de travail que sur des entrées pédagogiques comme les usages des outils numériques et le développement d'une culture numérique. Par exemple :

- maintenir le lien entre la vie de la classe et aider les élèves en dehors du temps scolaire,
- prendre la forme d'un espace d'échanges entre élèves autour d'un projet commun (diffusion de productions, communication vers l'extérieur...),
- communiquer avec les parents tout au long de l'année,
- investir de manière transversale les usages liés à cette publication pour développer un projet d'éducation aux médias et promouvoir une utilisation responsable d'internet.

Les contenus qui seront publiés sont à préparer en amont de la publication, tant au niveau du fond que de la forme. Ce travail d'écriture est important à mener avec ses élèves, en terme d'activité pédagogique bien sûr, mais aussi par rapport à une réflexion sur la visée pédagogique de cette publication. Les élèves seront ainsi amenés à adapter leur manière de s'exprimer et de communiquer, tout en diffusant des ressources multimédia.

Le choix de la publication, publique ou privée, sera aussi un point important à réfléchir, pour que l'accès aux contenus soit entièrement publique ou limité uniquement à certaines personnes.

V. Activité 5 - Découvrir une liste d'outils de publication en ligne

Créer son propre site internet ou son blog

Quelle est la différence entre un site internet et un blog ?

Cette différence se situe essentiellement dans la forme.

Un blog est une succession d'articles, affichés par ordre chronologique, avec le dernier article en date en haut de page. Il faudra utiliser l'ascenseur vertical pour faire défiler les articles les plus anciens.

Le site internet peut comporter une page de blog mais c'est surtout agencé différemment. Le site comporte des pages qui sont classées dans des onglets thématiques ; il n'y a pas de classement chronologique mais seulement un classement thématique .

Que vous vouliez créer un site internet avec plusieurs pages ou un blog, vous passerez par les mêmes éditeurs, seule la mise en page changera ; les éditeurs proposent des mises en forme différentes pour organiser votre espace.

Comment créer un site internet ou un blog ?

Pour faire simple, vous pouvez choisir un éditeur de site web : il s'agit d'un pack tout compris dans lequel le design, l'outil de conception du site, l'hébergement, le nom de domaine, les adresses électroniques et l'assistance technique sont en général inclus dans le service. Tous les aspects techniques qui peuvent apparaître complexes sont pris en charge par l'éditeur.

Ce genre de solution est intéressant pour les débutants mais il dépend aussi de votre projet. Pratiquement tous les éditeurs de site web en ligne proposent une version de base gratuite qui permet de tester le produit et de décider si la version payante est nécessaire pour aller plus loin.

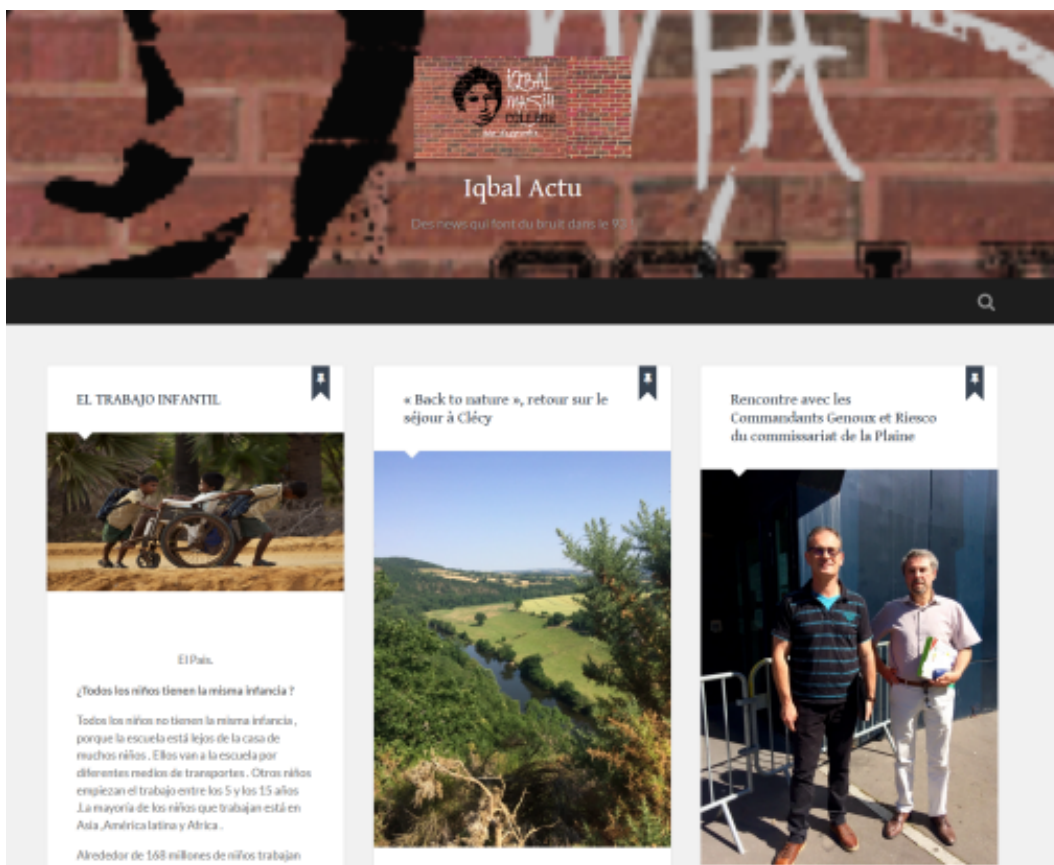
Exemple du site d'une école :



Site internet de l'École Saint Laurent à Paris

<https://www.ecolesaintlaurent.fr/>

Exemple de blog d'un collège :



Blog du collège Iqbal Masih de la Plaine Saint-Denis

<https://iqbalactu.wordpress.com/>

Utiliser les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat, Tiktok, Youtube, Vimeo, Dailymotion, ...)

- Utilisation du réseau social Facebook par le conseil de la vie lycéenne du Lycée Blaise Cendrars à Sevrans :

Lycée Blaise Cendrars, Sevrans - CVL
@blaisecendrarssevrans · Lycée

Demander à Lycée Blaise Cendrars, Sevrans - CVL

- "Quel est le coût de cette école ?" **Poser la question**
- "Pouvez-vous m'en dire plus au sujet de cette école ?" **Poser la question**
- "Acceptez-vous de nouveaux étudiants ?" **Poser la question**
- "Où vous trouvez-vous ?" **Poser la question**

Saisissez une question **Poser**

À propos Voir tout

12, avenue Léon Jouhaux
93270 Sevrans

SEVRANS

1 Les infos du Conseil de la Vie Lycéenne du lycée Blaise Cendrars à Sevrans. PAR ET POUR LES LYCEENS. Officiel - par les élu(e)s CVL

1 Vos élu(e)s :

- JIREH-G KALONJI - Première ES
- JIREH-K KALONJI - Première ES
- CHRISTINE LY - Première S
- KALILOU SYLLA - Première S
- ... **Afficher la suite**

455 personnes aiment ça

472 personnes sont abonnées

83 personnes ayant indiqué avoir visité ce lieu

<http://lyceeblaisecendrars.blogspot.fr/>

01 49 36 20 50

Envoyer un message

Lycée

Suggérer des modifications
S'agit-il d'un autre nom pour la même Page ?

Créer une publication

Photo/Vidéo Je suis là Identifier des amis

Lycée Blaise Cendrars, Sevrans - CVL
3 juillet 2015 ·

Je vous invite à aller faire un petit tour sur la page de cette association. N'hésitez pas à aimer, partager et en parler autour de vous.

Don'heures
Nous sommes l'association DON'HEURES basée à Sevrans - 93270. N...

3

J'aime Commenter Partager

Écrivez un commentaire...

Lycée Blaise Cendrars, Sevrans - CVL
1 septembre 2014 ·

ACCUEIL DES ELEVES ENSEIGNEMENT GENERAL
Seconde GT : Mardi 02 septembre 9h
1ere : Jeudi 04 septembre à 9h
Terminale : Vendredi 05 septembre... **Afficher la suite**

7 1 commentaire

J'aime Commenter Partager

Les plus pertinents

Écrivez un commentaire...

Alain Walker
MORT DE REMI FRAISSE
<https://www.facebook.com/events/592809520845907/>
<https://www.facebook.com/events/592809520845907/>
J'aime Répondre · 6 ans

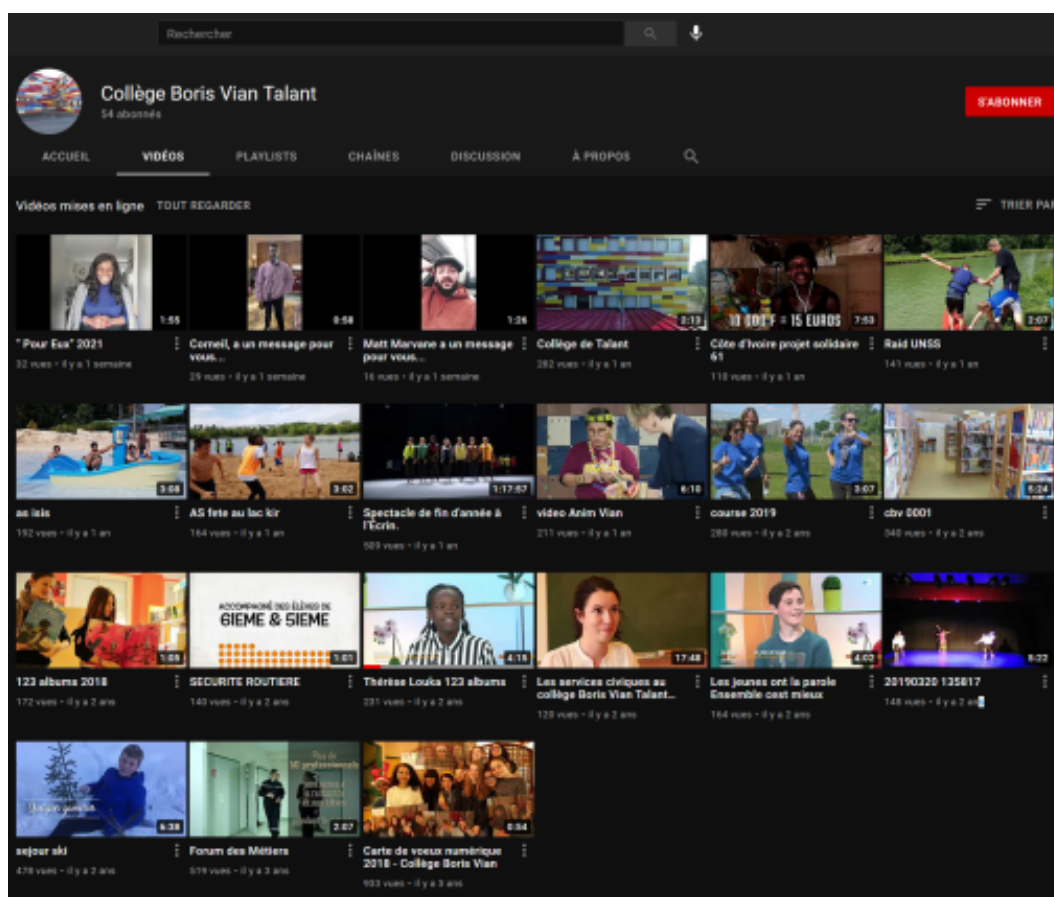
Lycée Blaise Cendrars, Sevrans - CVL
30 juin 2014 ·

Les élu(e)s du bal !

Page Facebook du Conseil de la Vie Lycée du Lycée Lycée Blaise Cendrars à Sevrans (93)

<https://www.facebook.com/blaisecendrarssevrans>

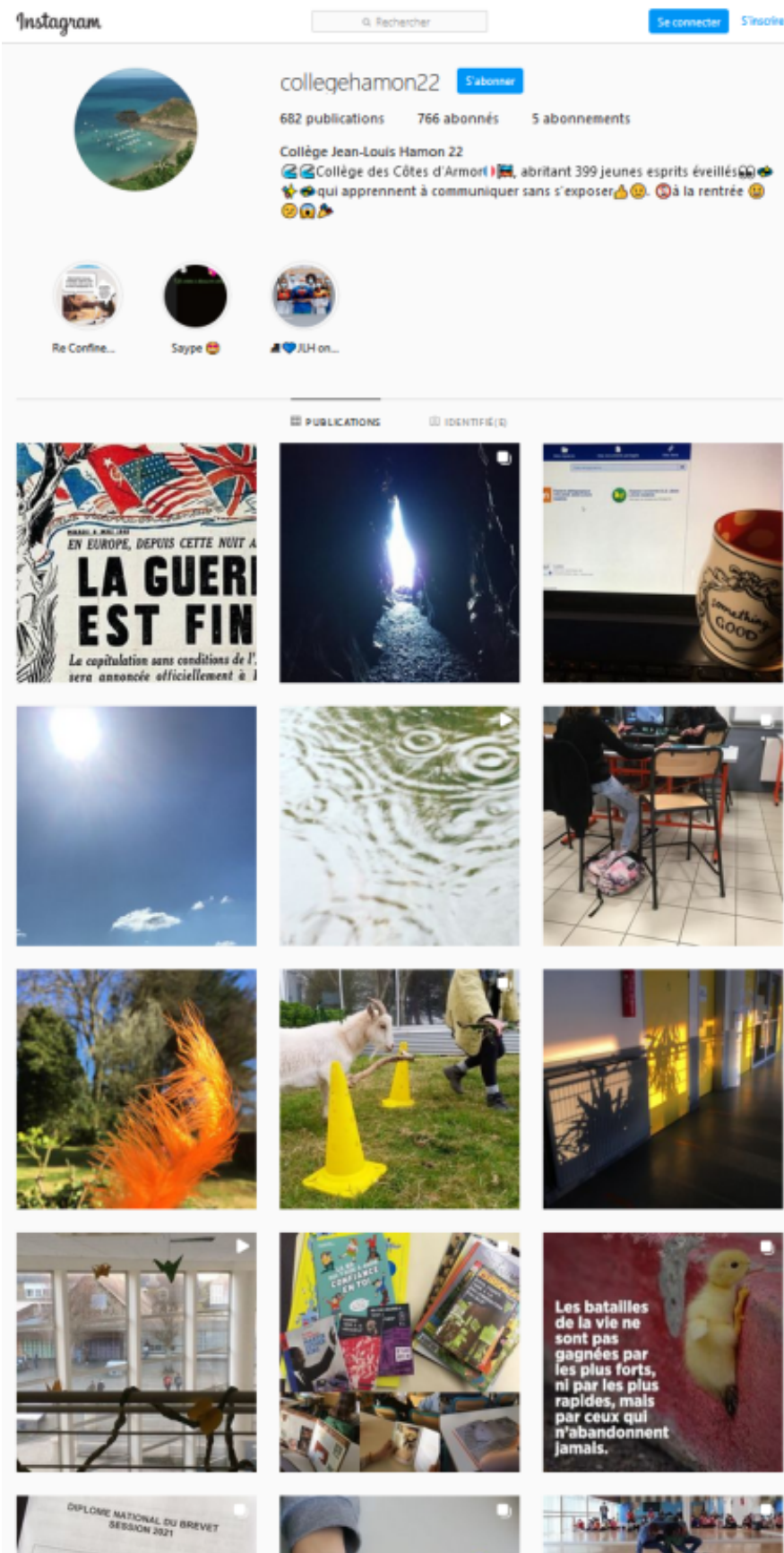
- Création d'une chaîne pour partager des vidéos sur le réseau social YouTube par le collège Boris Vian à Talant :



Chaîne Youtube du Collège Boris Vian à Talant

https://www.youtube.com/channel/UCW9mElJnd6_vrq8HNlzFZug

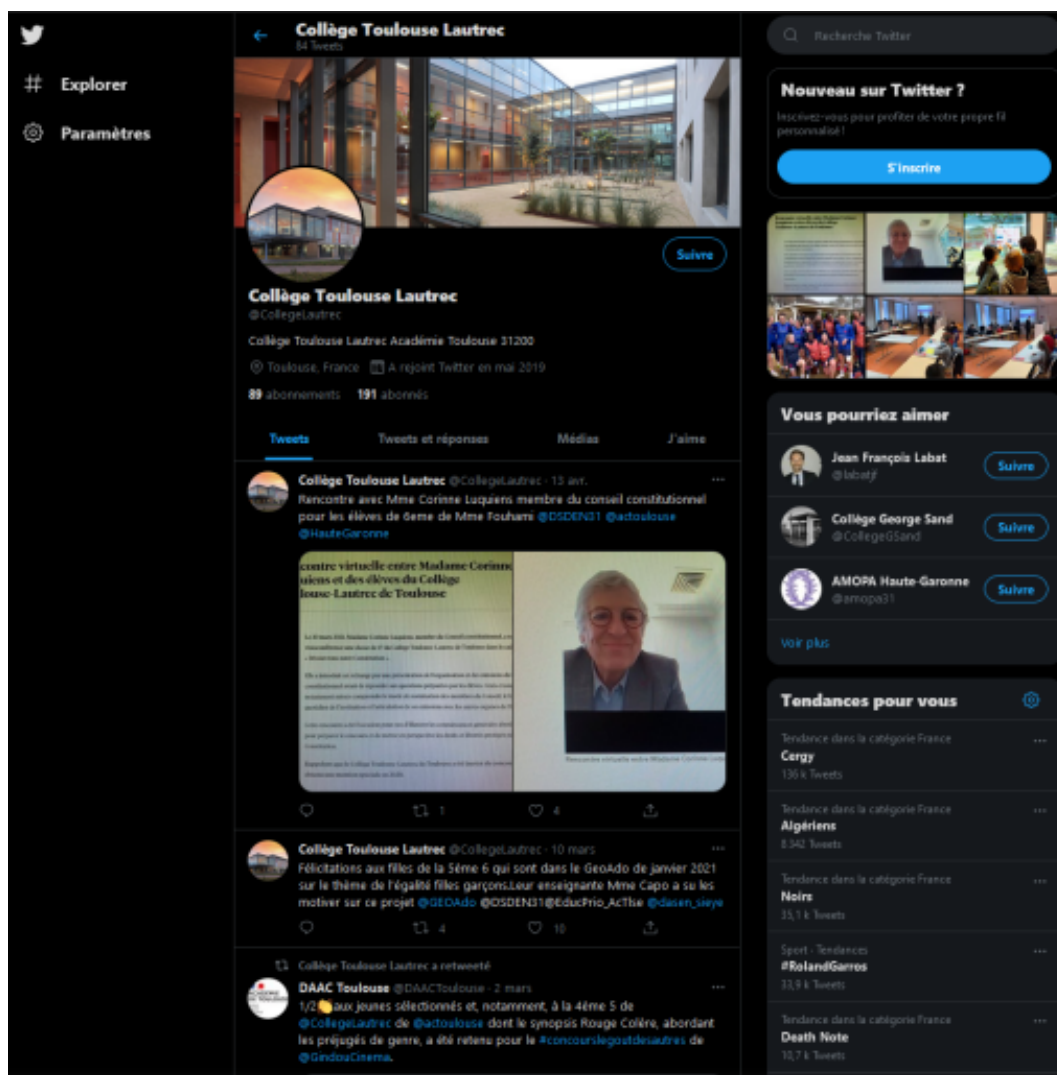
- Utilisation du réseau social Instagram par les élèves du collège Jean-Louis Hammon dans les Côtes d'Armor
Le profil précise l'objectif de l'utilisation du réseau social Instagram.



Instagram du collège Jean-Louis Hammon

<https://www.instagram.com/colleghamon22>

- Utilisation du réseau social Twitter par le collège Toulouse-Lautrec de Toulouse :



Fil Twitter du collège Toulouse-Lautrec de Toulouse

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur les usages pédagogiques de Twitter, voici une ressource complémentaire :

<https://eduscol.education.fr/numerique/dossier/apprendre/twitter-usages-pedagogiques.pdf>

Utiliser un cloud

Un cloud ("nuage") est un espace de stockage de données à distance, accessible avec une connexion Internet, depuis n'importe quel périphérique (ordinateur, tablette ou téléphone). Il permet de déposer des documents, quels qu'ils soient, pour les stocker et les partager. Le partage se fera ensuite par un lien mis à disposition des élèves.

Cela permet de travailler sur une version du fichier toujours à jour, de partager des dossiers complets ou encore de gérer les droits de modification sur les fichiers.



Il existe plusieurs solutions avec des caractéristiques qui peuvent varier, comme le volume de stockage, l'hébergement des données personnelles ou encore la gratuité.

VI. Activité 6 - Étude de cas : la création d'un blog de classe

Un enseignant décide de créer un blog pédagogique.

Son objectif principal est d'assurer une chronique de la vie de la classe.

Dans ce cadre, l'enseignant souhaite rendre compte des activités menées auprès de ses élèves, publier des productions d'élèves, des reportages photos de sorties scolaires, des ressources à destination des élèves et communiquer des informations d'ordre général aux parents. Il souhaite également recueillir des avis et des commentaires sur les articles qui seront mis en ligne.

Le blog est créé mais rapidement les contrariétés s'enchaînent :

- un parent demande le retrait d'une photographie
- un commentaire publié d'un article semble inapproprié

Dépité l'enseignant décide de stopper l'expérience qui à son avis présente de nombreux inconvénients.

?

Question

Comment publier en toute légalité photographies et travaux d'élèves ?

[solution n°5 p.23]

?

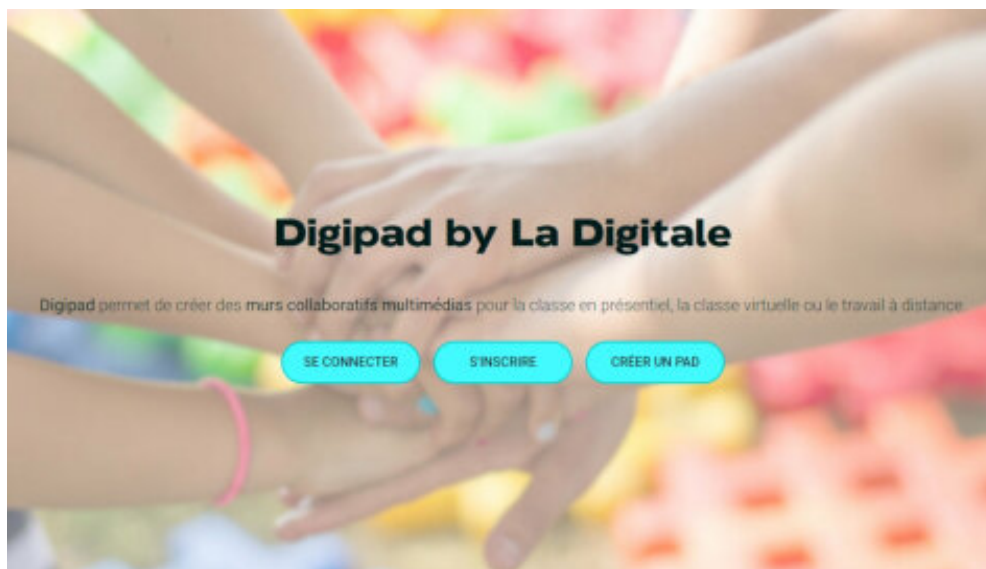
Question

Comment gérer les commentaires ?

[solution n°6 p.24]

VII. Activité 7 - Prise en main de Digipad, outil collaboratif de publication en ligne

Digipad, mur collaboratif multimedia



Digipad est un des outils proposés par [Ladigitale](#). Il s'agit d'une application en ligne pour concevoir un mur multimédia, au travers de la mise en place d'activités collaboratives.

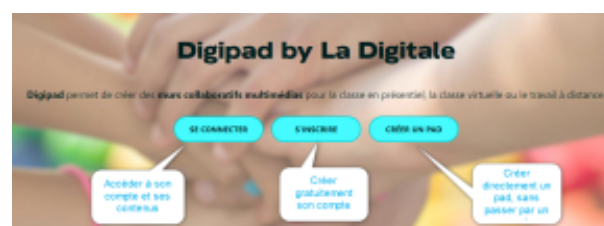
La publication permet de déposer des fichiers de toute sorte (textes, images, vidéos, fichiers audio, documents texte) mais aussi des liens vers des sites internet ou des activités interactives.

Concrètement, Digipad peut permettre de :

- collaborer entre élèves et avec l'enseignant,
- co-construire des contenus,
- mutualiser des ressources,

Lors de l'accès à Digipad, vous pourrez :

- vous inscrire gratuitement pour créer votre compte,
- vous connecter à votre espace et aux pads créés et partagés,
- créer directement un pad sans passer par votre compte.



Les informations de la page d'accueil de l'outil sont très explicites. A noter, les deux onglets pour naviguer parmi les pads créés et ceux qui vous auront été partagés.

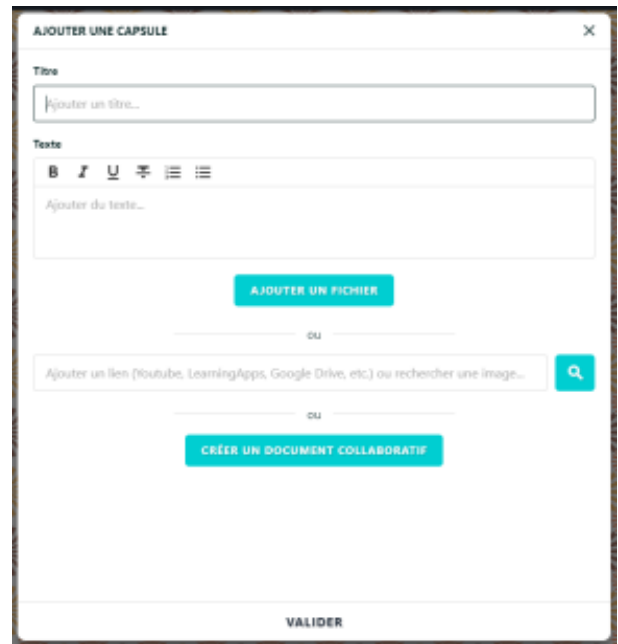
Les paramètres du compte ne concernent que la langue utilisée et le nom d'auteur que l'on veut faire apparaître.



Dans l'espace de création, l'ajout d'une capsule se fait naturellement avec le bouton "plus". Ensuite, il faut construire la capsule :

- à partir d'un document à insérer,
- à partir d'une adresse internet, d'un site ou d'un document en ligne,
- en créant un document collaboratif.

Le document collaboratif sera sous la forme d'une activité d'écriture collaborative, sur la base de Etherpad.



Les capsules créées sont déplaçables et peuvent être agencées de plusieurs manières, dont en colonnes. Selon les paramètres, les élèves pourront laisser des commentaires ou une évaluation.

Les paramètres complémentaires permettront notamment de générer le lien de partage du pad, d'en déterminer l'accès et de choisir un mode d'affichage.



SOLUTIONS

Solution n°1

Exercice p. 7

Cochez ci-dessous les propositions vraies lorsque j'ai cette licence sous une production :



- Je dois citer l'auteur.
- Je peux la modifier.
- Je peux en faire un usage commercial.
- Je suis obligé de la partager avec la même licence.



Vous êtes libre de :

- **Partager** - copier et repartager cette production par n'importe quel moyen et dans n'importe quel format
- **Adapter** - remixer, transformer et reconstruire cette production dans n'importe quel but, même commercial.

En respectant les termes suivants :

- **Attribution** - Vous devez donner le crédit approprié (citer l'auteur), fournir un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été apportées. Vous pouvez le faire de toute manière raisonnable, mais en aucune manière suggérant que le concédant de licence vous approuve ou approuve votre utilisation.
- **Aucune restriction supplémentaire** - Vous ne pouvez pas appliquer les conditions légales ou les mesures technologiques qui empêchent légalement les autres de faire tout ce que la licence permet.

Solution n°2

Exercice p. 7

Cochez ci-dessous les propositions vraies lorsque j'ai cette licence sous une production :



- Je dois citer l'auteur.
- Je peux la modifier.
- Je peux en faire un usage commercial.
- Je suis obligé de la partager avec la même licence.



Vous êtes libre de :

- **Partager** - copier et repartager cette production par n'importe quel moyen et dans n'importe quel format

En respectant les termes suivants :

- **Attribution** - Vous devez donner le crédit approprié (citer l'auteur), fournir un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été apportées. Vous pouvez le faire de toute manière raisonnable, mais en aucune manière suggérant que le concédant de licence vous approuve ou approuve votre utilisation.
- **Pas de modification** - Si vous remixez, transformez ou construisez sur le matériel, vous ne pouvez pas distribuer cette production modifiée.
- **Aucune restriction supplémentaire** - Vous ne pouvez pas appliquer les conditions légales ou les mesures technologiques qui empêchent légalement les autres de faire tout ce que la licence permet.

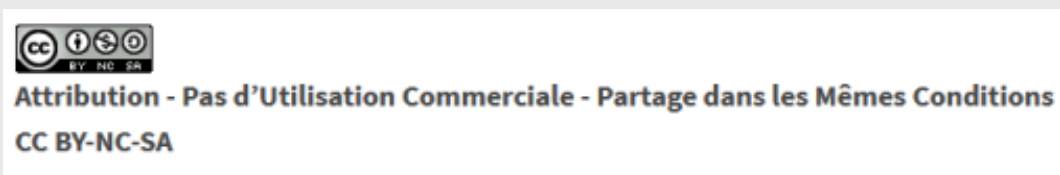
Solution n°3

Exercice p. 8

Cochez ci-dessous les propositions vraies lorsque j'ai cette licence sous une production :



- Je dois citer l'auteur.
- Je peux la modifier.
- Je peux en faire un usage commercial.
- Je suis obligé de la partager avec la même licence.



Vous êtes libre de :

- **Partager** - copier et repartager cette production par n'importe quel moyen et dans n'importe quel format
- **Adapter** - remixer, transformer et reconstruire cette production dans n'importe quel but, même commercial.

En respectant les termes suivants :

- **Attribution** - Vous devez donner le crédit approprié (citer l'auteur), fournir un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été apportées. Vous pouvez le faire de toute manière raisonnable, mais en aucune manière suggérant que le concédant de licence vous approuve ou approuve votre utilisation.
- **Usage non commercial** - Vous ne pouvez pas utiliser cette production à des fins commerciales.
- **Partage dans les mêmes conditions** - Si vous remixez, transformez et reconstruisez cette production vous devez distribuer vos contributions sous la même licence que l'original.
- **Aucune restriction supplémentaire** - Vous ne pouvez pas appliquer les conditions légales ou les mesures technologiques qui empêchent légalement les autres de faire tout ce que la licence permet.

Solution n°4

Exercice p. 8

Cochez ci-dessous les propositions vraies lorsque j'ai cette licence sous une production :



- Je dois citer l'auteur.
- Je peux la modifier.
- Je peux en faire un usage commercial.
- Je suis obligé de la partager avec la même licence.



Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification
CC BY-NC-ND

Vous êtes libre de :

- **Partager** - copier et repartager cette production par n'importe quel moyen et dans n'importe quel format

En respectant les termes suivants :

- **Attribution** - Vous devez donner le crédit approprié (citer l'auteur), fournir un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été apportées. Vous pouvez le faire de toute manière raisonnable, mais en aucune manière suggérant que le concédant de licence vous approuve ou approuve votre utilisation.
- **Usage non commercial** - Vous ne pouvez pas utiliser cette production à des fins commerciales.
- **Pas de modification** - Si vous remixez, transformez ou construisez sur le matériel, vous ne pouvez pas distribuer cette production modifiée.
- **Aucune restriction supplémentaire** - Vous ne pouvez pas appliquer les conditions légales ou les mesures technologiques qui empêchent légalement les autres de faire tout ce que la licence permet.

Solution n°5

Exercice p. 17

Publication de photographies

Il faut distinguer droit de l'image et droit à l'image :

- **Droit à l'image**
En règle générale, pas de publication de photos de personnes sans autorisation préalable. Pour les mineurs, il est préférable d'avoir une autorisation parentale.
- **Droit de l'image**
Pour les images protégées par le droit d'auteur, il faut demander une autorisation. Beaucoup d'alternatives à la demande d'autorisation sont possibles comme l'utilisation d'images libres de droits ([Pixabay](#), [Stocklib](#)) ou de supports avec licence Creative Commons.

Publication de travaux d'élèves

Mettre en ligne sur le blog des travaux d'élèves (par exemple, une copie individuelle ou un dessin réalisé en classe, de manière individuelle ou en collaboration avec d'autres élèves) implique également de respecter les droits d'auteur de ses élèves.

A ce titre, une autorisation devra être obtenue auprès de l'élève et de ses parents ou représentants légaux, s'il est mineur, pour la diffusion de son œuvre au sein du blog.

Solution n°6

Exercice p. 17

Il est possible d'autoriser ou non les commentaires d'un article. Il faut s'assurer que les commentaires soient modérés, c'est-à-dire sans publication automatique possible qui empêche une relecture et validation avant publication.

Les moteurs de blog envoient un courriel pour vous informer lorsqu'un commentaire est posté. La publication sur le site relève alors de votre responsabilité.

La pratique du commentaire ne doit pas être systématique sur tous les articles.

Il est judicieux d'insérer dans les Conditions Générales d'Utilisation ([CGU](#)) une partie consacrée aux commentaires.

La modération peut donner lieu à un travail pédagogique particulièrement intéressant avec les élèves.